

2020/0064

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt, le sept septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 16

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHATELAIN.CHRETIEN.
WERY.BAROCHE.

Mmes MERCIER.BLANDO.WAUCHER.DELTOUR.CAFFIAU.STALLA.WAUICHEUL.

Absente ayant donné pouvoir : Mme DELPLANQUE-GABET à M. BAROCHE.

Absent excusé : M. RAVIDAT.

Absent : Mme CUVILLIER-BOUILLON et M. CHALDAUREILLE.

Annule et remplace la délibération n° 2020/0056.

Objet : MISE EN PLACE DE TICKETS CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que le mode actuel de facturation de la cantine scolaire et garderie est à redéfinir suite à de nombreux impayés qui obligent les services communaux à relancer les personnes concernées et à mandater des titres en dernier recours.

Dans le but d'optimiser les services de la cantine scolaire et de la garderie, il est proposé de mettre en place un système de vente de tickets avec une couleur associée aux différents tarifs appliqués à savoir :

- Pour les Avesnellois utilisant la cantine :
 - Bleu au tarif de 2,85 euros pour le premier enfant ;
 - Vert au tarif de 2,70 euros pour le second enfant ;
 - Rouge au tarif de 2,55 euros pour le troisième enfant et les suivants ;
 -
- Pour les extérieurs utilisant la cantine :
 - Blanc au tarif de 3,35 euros pour le premier enfant ;
 - Jaune au tarif de 3,20 euros pour le second enfant ;
 - Orange au tarif de 2,95 euros pour le troisième enfant et les suivants.

Le couleur fluo pour le tarif des ressources modestes (1,75 euro).

Suite de la délibération 2020/0064

En ce qui concerne la garderie :

- Rose pour les Avesnellois au tarif à la semaine de 3,35 euros ;
- Violet pour les extérieurs au tarif à la semaine de 4,60 euros.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec 14 voix pour et 2 abstentions,

Approuve la mise en place de tickets permettant le règlement de la cantine scolaire et de la garderie et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire afin d'organiser ce système.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 11 SEP. 2020

Le Maire,

